

Homicide dans la région d'Oyem

**Il abat son voisin pour une affaire foncière**

ANS  
Oyem/Gabon

**MICHEL** Anouzogho Olame, un compatriote de 68 ans, retraité de la Postbank, est passé de vie à trépas, le vendredi 8 décembre dernier, au Centre hospitalier régional d'Oyem. Le sexagénaire a reçu une décharge de plombs, tirés à bout portant à l'aide d'un calibre 12, par son voisin, Obiang Bruno. Ce dernier était à couteaux tirés avec le disparu pour une affaire de terre. Le présumé meurtrier a été arrêté par les gendarmes de la brigade-centre, après une vaine tentative de prendre le large.

Les faits. Jeudi dernier, en matinée, Michel Anouzogho Olame quitte son domicile du regroupement de

villages d'Alen-Meboume, dans le canton Ellelem, sur l'axe Oyem-Mitzic. Destination : la brousse où il effectue des travaux champêtres, sur un site légué par son défunt père. Vers 10 heures, alors qu'il est en pleine activité, il est surpris par la présence de son voisin Bruno Obiang. Ce dernier tient un fusil de type calibre 12 entre les mains. L'individu, qui s'avance vers l'ancien agent de la Postbank, exige de celui-ci qu'il arrête immédiatement les travaux, arguant que cette partie de la forêt lui appartiendrait. De son côté, le sexagénaire fait à son contradicteur la démonstration que l'espace est bel et bien un legs de son regretté père. Sauf que Obiang Bruno ne va pas l'entendre de cette oreille. Aussi, décide-t-il de passer à la vitesse supérieure, en sommant son voisin de libérer les lieux

sans délai, l'arme pointée sur lui. La menace est prise au sérieux par Michel Anouzogho Olame, qui quitte donc le site. Mais pendant qu'il lui tourne le dos, pour regagner le village, le sexagénaire reçoit une décharge de plombs. Touché de plein fouet. Il s'effondre. Réalisant par la suite la gravité de son geste, Bruno Obiang prend la poudre d'escampette, laissant la victime baignant dans une mare de sang. Cependant, le retraité, qui n'est pas mort tout de suite, réussit à téléphoner à son frère, qui arrive sur la scène du drame quelque temps après, en compagnie des secours. Anouzogho, grièvement blessé, est d'abord transporté au village, avant d'être transféré au Centre hospitalier régional d'Oyem. Malgré les soins intensifs



Photo : Alexis Ndong Sima

Obiang Bruno tenant dans ses mains l'arme avec laquelle il a abattu Anouzogho Michel.

**Inculpé pour faux et usage de faux  
Le maire de Ndzomoe laissé en liberté provisoire**

SCOM  
Libreville/Gabon

**LA** longue série d'auditions des témoins par le juge d'instruction, vendredi 8 décembre dernier, dans l'affaire de trafic des documents dont est soupçonné le maire de la commune de Ndzomoe, a donc livré son épilogue tard dans la nuit, le même jour. En effet, bien qu'inculpé pour faux et usage de faux, Désiré Martial Nkoghe a bénéficié d'une mise en liberté provisoire de la part du magistrat instructeur. Petit rappel. En milieu de

semaine dernière, l'édile de Ndzomoe, chef-lieu du département du Komo-Océan, a été placé en garde à vue dans les locaux du commissariat d'Owendo, à la suite des incohérences relevées par les policiers de l'unité en charge de la réalisation des Cartes nationales d'identité (CNI) sur un acte de naissance présenté par une demoiselle. Aussi, l'enquête préliminaire qui s'ensuivra a-t-elle permis aux Officiers de police judiciaire (OPJ) de rassembler des indices capitaux contre l'élu local. Arrivé au parquet de Libreville, vendredi matin, le

dossier a été transmis au juge d'instruction. Lequel magistrat, d'après certains renseignements, était sous pression. Car plusieurs parents, amis et connaissances du mis en cause avaient pris d'assaut les locaux de l'administration judiciaire. C'est donc sans menottes que l'officier d'état civil a quitté l'enceinte du Palais de justice de Libreville. « Lui et d'autres personnes mises en cause dans cette affaire répondront librement aux actes d'instruction pour la manifestation de la vérité », a précisé une source judiciaire proche du parquet.

**Lutte contre les stupéfiants à Makokou  
Ino, le récidiviste, de retour en prison**

SCOM  
Libreville/Gabon

**POUR** avoir fait de la vente du cannabis un moyen de subsistance, Sébastien Ino, Gabonais d'une vingtaine d'années pourrait, par là même, hypothéquer son avenir. Le jeune homme a été appréhendé par les gendarmes de la brigade de Makokou, le jeudi 23 novembre dernier, avec un stock de 224 bonbons de ce stupéfiant. Ce qui lui vaut de séjourner actuellement au pénitencier de cette localité, où il a été incarcéré, trois jours plus tard. Sébastien Ino est natif

d'Ekata, une bourgade frontalière à la République du Congo. L'on apprend qu'il mettrait à profit cette proximité pour rallier régulièrement ce pays voisin, afin de s'approvisionner en stupéfiant. Il venait ainsi de se faire livrer 34 bottes de chanvre. Ensuite, direction Mékambo, le chef-lieu du département de la Zadié, où il se livrait en permanence, en toute impunité, semble-t-il, à ses activités illicites. Malheureusement pour lui, ce jeudi 23 novembre dernier, les gendarmes de la brigade de Makokou reçoivent de précieux renseignements sur les transactions qu'il s'appropriait à effectuer. Ino est mis aux arrêts le même jour.

Conduit au poste pour la suite de la procédure, le présumé dealer tente de prendre les pandores par les sentiments, en prétextant que le commerce du cannabis lui permet de faire face aux dépenses de santé de sa compagne. Mais le flagrant délit ayant été constitué, les Officiers de police judiciaire (OPJ) n'ont d'autre choix que de déférer le mis en cause, le samedi 26 novembre dernier, devant le procureur de la République près le tribunal de première instance de Makokou. Le récidiviste, déjà condamné par le passé pour les mêmes faits, a donc retrouvé la maison d'arrêt locale qu'il connaît parfaitement.

reçus aux urgences, la victime succombe à ses blessures, le lendemain, vendredi 8 décembre 2017. Le présumé meurtrier n'aura cependant pas eu assez de temps pour pren-

dre le large, car il a été neutralisé par les gendarmes de la brigade-centre d'Oyem, quelques heures plus tard. Une enquête a été ouverte, pour tenter de faire la lumière sur cet

énième crime, qui a plongé les populations du regroupement de villages d'Alen-Meboume et, partant, du chef-lieu du département du Woleu, dans une profonde stupeur.

**LA SOCIETE DHL INTERNATIONAL GABON**

organise une vente aux enchères publiques de véhicules auxquelles sont applicables les dispositions générales des présentes conditions.

Les véhicules sont vendus en l'état, tels qu'ils sont exposés, avec le certificat d'immatriculation ou la carte grise.

Les intéressés se rendront compte de l'état et de la nature des lots mis en vente, la vente étant faite sans aucune espèce de garantie notamment dans les désignations, en particulier en ce qui concerne l'état de marche et plus généralement les renseignements fournis sont à titre strictement indicatif et n'engagent aucunement DHL INTERNATIONAL GABON.

Les preneurs ne pourront engager aucune action en dommages et intérêts ou réclamer quelque diminution de prix après paiement, à quelque titre que ce soit.

Liste des véhicules concernés :

Contact visite véhicules : Mr Innocent 07-84-39-61

**Site Libreville DHL AEROPORT**

Rép	Type de vehicule	Immatricule
1	HYUNDAI SANTAFE	1727 G1X
2	TOYOTA FORTUNER	CT 278 AA
3	HYUNDAI VERACRUZ	DF 934 AA
4	ISUZU PICK UP	7927 GIQ

Les offres seront remises à la Direction Financières de DHL Express Immeuble GSEZ-Bat B 1 er Etage –Galerie Tsika /Mbolo sous double plis ferme à l'attention de Mr le Directeur Administratif et Financier.

Date limite des depots des offres le Mercredi 13/12/2017 avant 12H.